



BUDGET 2026 NON VOTÉ

► L'Administration et Bercy font payer l'instabilité du pays aux Personnels

COMMUNIQUÉ :**FO Justice** – le 14 Janvier 2026

FO Justice dénonce avec la plus grande fermeté les instructions émanant de l'administration centrale et du comptable public, conduisant à la suspension de nombreux éléments de rémunération au motif que la loi de finances 2026 n'est toujours pas votée.

Une fois encore, ce sont les personnels qui se retrouvent pris en otage d'une situation politique et budgétaire instable, totalement indépendante de leur engagement professionnel. Les agents continuent d'assurer leurs missions, jour après jour, dans un contexte de tension permanente, de sous-effectif chronique et d'exigences toujours plus fortes. En retour, l'administration choisit de bloquer des droits financiers pourtant acquis.

► FO Justice le rappelle avec force : nous ne sommes pas là pour payer les conséquences de l'instabilité du pays. Les Personnels du ministère de la Justice ne peuvent pas être la variable d'ajustement d'un État incapable de faire voter son budget dans les délais. Le salaire, les primes et les indemnités ne sont ni des privilèges ni des options : **CE SONT DES DROITS !**

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle touche directement le pouvoir d'achat des agents, déjà lourdement impacté par l'inflation, la hausse du coût de la vie et la dégradation générale des conditions de travail. Derrière chaque prime suspendue, il y a des situations familiales et sociales, des collègues qui comptent sur ces sommes pour faire face à leurs charges, à leurs frais de déplacements, de logement ou à leurs soins.

► Les éléments de paiement actuellement suspendus sont les suivants :

- SFT (uniquement pour les nouvelles demandes de SFT)
- Prime d'installation spécifique
- Revalorisations IFSE et revalorisations des contrats
- Prime de vie chère (pour les personnels partis en janvier ou partant en février)
- Paiement des jours CET
- Prime de fidélisation
- Médailles
- Prise en charge au titre du D227 (soins dentaires, optique)
- Prime de mobilité durable
- Primes de précarité (fins de contrat)

► FO Justice refuse toute banalisation de cette situation. Le fait d'indiquer que les dossiers pourront être traités « ultérieurement » ne constitue en aucun cas une réponse acceptable. Les agents n'ont pas à subir des délais, des reports ou des incertitudes financières pour des raisons qui ne relèvent ni de leur travail ni de leur responsabilité.

► FO Justice exige que l'administration prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir le versement des sommes dues, sans attendre que l'instabilité politique trouve une issue. La continuité du service public ne peut pas être exigée des Personnels sans la continuité de leur rémunération.

► FO Justice restera pleinement mobilisé et déterminé à défendre les droits, la dignité et la rémunération des personnels. Nous n'accepterons pas que le travail des agents serve de monnaie d'échange dans un contexte politique défaillant.

**On ne joue pas avec le salaire des collègues !
FO Justice ne lâchera rien !**

